

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



MAI 2021 – n°3/2021

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr - Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket



Cerisiers en fleurs, dans le jardin en-dessous de la mairie et des salles hors sacs, un coin agréable pour profiter du panorama sur la vallée de la Brévenne et jouer à la pétanque

Dans ce numéro de MAI

- **Compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021**
- **Informations municipales**
- **Déploiement de la fibre**
- **Les agents techniques roulent en GNV**
- **Brûlage des déchets verts et bruits de voisinage**
- **Présence du moustique tigre dans le Rhône**
- **Attention aux démarchages à domicile**
- **Pages associatives**

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Réunion du jeudi 8 avril 2021 à 20h COMPTE-RENDU

SEANCE N°03/2021

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Aurélie CHENE – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Denis PONCET – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY.

Étaient excusés : Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Luc TAVERNIER ;

Était absent : /

Ordre du jour

1. Examen du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021 :
 - Compte administratif 2020
 - Compte de gestion du receveur année 2020
 - Vote des taux d'imposition 2021
 - Contribution du SYDER année 2021
 - Amortissement des subventions versées
 - Tableau des effectifs
 - Subvention aux associations
 - Subvention au CCAS
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020
 - Vote du budget général 2021
2. Point sur l'avancement des dossiers en cours
3. Plan de relance, appels à projet et amendes de police : demandes de subvention
4. Communauté de communes : compétence « autorité organisatrice de mobilité »
5. Informations diverses
6. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Cyrille PUPIER est désigné secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Examen du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021

• Compte administratif 2020

Le compte administratif du budget de la commune est présenté.

Fonctionnement

Total des dépenses 2020	377 722,02 €
Charges à caractère général (<i>achats fournitures pour services municipaux, école, bibliothèque, cantine, fluides, entretien des bâtiments et voirie, maintenance, assurances, prestations de services</i>)	92 693,34 €
Charges du personnel (<i>rémunérations et charges sociales</i>)	166 087,17 €
Autres charges de gestion courante (<i>indemnités des élus, contributions versées à la CCMDL, au SYDER et SDMIS, subventions</i>)	111 776,24 €
Charges financières (<i>intérêts d'emprunts</i>)	5 959,88 €
Charges exceptionnelles (<i>dont Covid-19</i>)	1 205,39 €

Total des recettes 2020	557 959,81€
Atténuation de charges (<i>remboursement charges du personnel</i>)	1 232,32 €
Produits des services (<i>tickets de cantine et périscolaire, concessions cimetière, locations matériel, redevance occupation domaine public</i>)	18 687,43 €
Impôts et taxes (<i>taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation versée par la CCMDL, fonds départemental sur les droits de mutations...</i>)	441 027,60€
Dotations et participations (<i>dotations de l'Etat</i>)	81 842,25 €
Autres produits de gestion courante (<i>loyers perçus par la commune et locations de salle</i>)	15 170,21€
Excédent antérieur reporté	25 798,73 €

Investissement

Total des dépenses 2020	621 223,14 €
Reprises sur subvention d'investissement	604,80 €
Emprunts et dettes assimilées (<i>remboursement capital des emprunts</i>)	46 012,27 €
Immobilisations incorporelles (<i>modification PLU, participation travaux voirie communautaire</i>)	7 456,75 €
Acquisitions (<i>achat matériel, illumination village, travaux cage escaliers école, construction du local technique municipal</i>)	567 149,32 €

Total des recettes 2020	519 374,83€
FCTVA et taxe d'aménagement	17 751,96 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2019	166 021,90 €
Subventions d'investissement perçues	35 270,97 €
Emprunts	300 330,00 €
Excédent antérieur reporté	242 149,18 €

En conséquence, le compte administratif 2020 fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- excédent de la section de fonctionnement : 206 036,52 €
- excédent de la section d'investissement : 140 300,87 €

Le Maire se retire durant le vote du compte administratif 2020.

Sur proposition de Daniel Mure, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

- **Compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte de gestion du receveur (trésorerie des Monts du Lyonnais) de l'année 2020, qui est en concordance avec le compte administratif de la commune. Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition pour l'année 2021**

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Le taux départemental de la taxe foncière s'élevant à 11,03 % et le taux communal à 19,91 %, le nouveau taux de référence de taxe foncière bâtie est donc de 30,94 %. Il est bien précisé que cette augmentation est neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 et fixe donc les taux pour 2021 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,86 %

Le produit fiscal attendu pour 2021 s'élèvera à 361 210 €.

- **Amortissement des subventions versées**

La trésorerie demande que les subventions versées notamment pour les travaux de voirie communautaire et le terrain de foot synthétique de Haute-Rivoire soit amorties sur 5 ans. Ces amortissements débuteront en 2021. Accord du conseil municipal.

- **Tableau des effectifs**

Le conseil municipal prend acte de la mise à jour du tableau des effectifs qui se compose comme suit :

- Personnel titulaire : 3 agents dont 1 à temps non complet
- Personnel non titulaire : 3 agents à temps non complet

- **Contribution SYDER – année 2021**

Daniel Mure détaille la contribution que la commune doit verser au SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) pour 2021. Le montant total s'élève à 30 974 €. Celui-ci comprend les charges liées aux travaux d'éclairage public, la maintenance et la consommation de l'éclairage public, et les contributions administratives. Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser en totalité cette contribution.

- **Subventions aux associations**

Un tableau récapitulatif des aides attribuées en 2020 et des propositions de la commission finances pour 2021 est remis aux élus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés pour 2021 pour les associations de Souzy ainsi que pour les associations extérieures suivantes : ADMR Chamousset en Lyonnais, Vie Libre, Réseau Entraide Solidarité, Association des handicapés des Monts du Lyonnais, A votre écoute (ex Déprim'Espoir). Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

En revanche, il est décidé de ne pas donner suite aux demandes formulées par la Chambre des Métiers du Rhône, le lycée des Monts du Lyonnais, la MFR de Villié Morgon, l'association Roannaise pour l'apprentissage, le basket club des Monts du Lyonnais.

- **Subvention au CCAS**

Le CCAS dispose d'une somme de 1900 € bloquée en section d'investissement. Pour permettre de débloquer une partie de cette somme, le CCAS investit 700 € pour l'achat d'une armoire réfrigérée qui sera installée à la halle municipale. Afin de compenser cette acquisition, le conseil municipal décide d'inscrire une subvention de 1000 € au bénéfice du CCAS.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2020**

Le résultat de clôture 2020 s'élève à 206 036,52 €. Le conseil municipal décide d'affecter 170 000 € en investissement et de maintenir 36 036,52 € en fonctionnement.

- **Vote du budget primitif 2021**

Le programme d'investissement prévu pour 2021 est le suivant : fin des travaux du local technique, aménagement des trottoirs et création de plateaux de ralentissement Route de Montbrison, travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente, extension de la bibliothèque, acquisition de matériel, réhabilitation de la maison Michat, éclairage solaire Rue des Yvernons. Ce programme prévisionnel d'investissement a été établi en fonction des aides potentielles du plan de relance.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 507 975.35 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 889 032.87 €.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 à l'unanimité.

Le Maire remercie la commission finances et Marielle Seraille pour le travail effectué dans le cadre de la préparation de ce budget.

2) Point sur l'avancement des dossiers en cours

- Extension de la bibliothèque

Le Maire explique que pour pouvoir prétendre à des aides financières, la bibliothèque devra avoir une surface totale minimum de 100 m². Par ailleurs, les études d'avant-projets n'étant pas finalisées, il propose de repousser le dépôt du dossier de demande de subvention à l'année prochaine (la date limite pour cette année est le 30 avril). Il est en effet nécessaire de bien réfléchir à cet aménagement. Les projets faisant l'objet de demande de subvention doivent être prêts à démarrer.

- Travaux salle polyvalente

Des travaux d'amélioration énergétique sont prévus : isolation par la toiture, changement des éclairages de la salle des sports, réfection de la cuisine et de l'entrée. Le montant de ces travaux s'élève à 24 000 € HT. Des devis complémentaires ont été demandés pour l'installation de brise-soleil et le remplacement du châssis de la porte d'entrée afin d'améliorer l'isolation thermique de la salle.

- Travaux Mairie

Les plans de réaménagement de l'accueil de la mairie et du bureau du maire sont présentés au conseil. De nouveaux rangements plus adaptés sont prévus. Une ouverture avec verrière apportera de la clarté au bureau du maire. L'accueil sera plus fonctionnel. Il est prévu aussi de modifier les éclairages et de repeindre les murs. Le budget global est de 36 000 € HT. Un devis pour un écran tactile mis à disposition du public est présenté, mais compte tenu du coût, aucune suite n'est donnée pour l'instant.

- Maison Michat

Une nouvelle réflexion est engagée pour ce bâtiment. Une estimation immobilière a été réalisée. Parallèlement, des entreprises locales seront sollicitées pour établir des devis pour une réhabilitation complète de la maison. A partir de tous ces éléments, le conseil municipal décidera de la suite donnée.

- Garage Morel

Le notaire demande une modification de la délibération prise en décembre dernier pour l'échange des garages. Il faut prévoir un état descriptif du bien en vue de diviser la copropriété (mairie, Opac). Ce document est établi par un géomètre. Accord du conseil.

- Bâtiments Didier entrée « Est » du bourg (à côté de la mairie)

Le Maire présente trois propositions formulées pour l'aménagement de ce tènement immobilier :

- Un projet immobilier de 40 logements porté par un promoteur
- Une étude de cadrage urbain et de programmation portée par les bureaux d'étude SEPT et Plan B
- Une étude de faisabilité et d'élaboration d'un plan guide de la commune permettant de programmer les aménagements sur le long terme.

La troisième proposition est plus adaptée à notre village. Des compléments seront demandés avant décision.

- Trottoirs Route de Montbrison

Cyrille Pupier présente les propositions d'aménagements de la commission voirie. La commission part sur 2 plateaux de ralentissement : le 1^{er} vers l'impasse Sébastopol et le second à l'entrée des Yvernon vers l'entreprise THIVILLIER. Il sera par contre nécessaire de modifier les entrées d'agglomération de la commune pour réaliser ce plateau.

Suite aux dernières investigations du service assainissement de la communauté de communes, les réseaux d'assainissement sont en bon état sur la Route de Montbrison. Il n'y aura donc pas de travaux à prévoir.

Pour rappel, le montant estimatif des travaux s'élève à 140 000 € HT.

- Eclairage public solaire Rue des Yvernon

Le devis établi par la société Fontroche pour l'installation d'éclairage solaire sur le chemin piétonnier de la Rue des Yvernon jusqu'au lotissement les Bonnières a été validé. Le coût pour la fourniture et la pose de 6 candélabres s'élève à 15 160.90 € TTC.

- Extension de la Zone d'activités de Bellevue

Le Maire présente le projet d'aménagement de la zone d'activités au nord de la dernière extension (côté Sogea). Le permis d'aménager doit être déposé prochainement. Le règlement est en cours de rédaction. Les lots feront environ 2000 m², il sera possible de cumuler les lots. La commercialisation débutera fin 2021. Le prix de vente n'est pas encore défini. Ce projet est porté par la communauté de communes, compétente en matière d'aménagement de ZA.

3) Plan de relance, appels à projet et amendes de police : demandes de subventions

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions suivantes :

- Plan de relance (Etat) : travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente, mise en accessibilité de la route de Montbrison (trottoirs)
- Appels à projets (Département) : mise en accessibilité de la route de Montbrison (trottoirs), réaménagement de l'accueil et des bureaux de la mairie
- Amendes de police : créations de plateaux surélevés Route de Montbrison

4) CCMDL : compétence « autorité organisatrice de la mobilité »

Le conseil municipal approuve le transfert de sa compétence en matière de mobilité à la CCMDL ainsi que la modification des statuts de la CCMDL nécessaire pour cette prise de compétence.

5) Informations diverses

Conseil d'école

Cindy Carra et Sandrine Poncet rendent compte des points abordés lors du dernier conseil d'école :

- L'effectif est de 40 élèves.
- Bilan des actions pédagogiques : des balades ont été organisées, les enfants ont fêté carnaval le 6 mars.
- Projets en cours : 2 petits-déjeuners sont prévus pour un travail sur l'alimentation et sur l'anglais, projet « nettoyons la nature », projet de sortie scolaire à la volerie du Forez si le contexte sanitaire le permet
- Diverses demandes ont été insérées dans le bulletin municipal de mars (draps pour essuie-mains, incivilités...)
- Demande des parents pour dématérialiser les tickets de cantine et garderie.
- Demande des parents pour sécuriser les abords de l'école par des dos d'ânes

Sivos du collège de Ste Foy

Sandrine Poncet rend compte du comité syndical du 30 mars où a été voté le budget 2021 et l'achat de mobilier extérieur. Les adhésions des communes de Chambost-Longessaigne et Villechenève ont été entérinées.

Projet de mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Patrick Volay informe que la CCMDL envisage de remplacer l'actuelle redevance ordures ménagères par une taxe qui sera payée par les propriétaires (qui pourront la répercuter dans les charges locatives), sur la même base que la taxe foncière. Une étude a été présentée à la commission déchets. Il indique également que les tarifs des déchets déposés par les professionnels dans les déchetteries vont augmenter à compter du 1^{er} juin 2021.

Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Le Maire présente les différents points abordés lors du dernier conseil communautaire du 23 mars. Les budgets 2021 ont été votés pour un montant total de 66 millions d'euros. L'aménagement de la ZA de Bellevue est prévu cette année

Le conseil municipal est aussi informé des points suivants :

- Visite de M. Christophe Guilloteau le 9 mars dernier : un tour d'horizon des projets de la commune et une visite du nouveau local technique lui ont été proposés.
- 2 commerces de Souzy ont bénéficié d'une aide au maintien des commerces versée par le Département.

6) Questions diverses

Bruno Mauvernay souhaite faire rappeler dans le bulletin municipal que les terrains agricoles ne sont pas des terrains de jeux. Des motos cross parcourent les terrains au détriment des cultures. Trop de chiens ne sont pas tenus en laisse.

Fin de séance 23h45

Prochaine réunion : jeudi 27 mai 2021 à 20h

Informations municipales

Campagne de vaccination – Centre de Ste Foy l'Argentière

La commune de Ste Foy l'Argentière accueille le centre de vaccination du territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Ce centre de vaccination se situe dans la salle du Club des Anciens, dans le parc municipal.

Les RDV sont à prendre en ligne (DOCTOLIB) ou en appelant la plateforme téléphonique dédiée : 04 23 10 10 10.

Le vaccin est le Moderna. Il est accessible aux plus de 55 ans et aux 18-54 ans avec facteurs de comorbidité.

Chacun doit impérativement présenter sa carte vitale et son certificat d'éligibilité établi au préalable par son médecin traitant.

A savoir : l'aménagement d'un box de vaccination permettra de porter le nombre de 500 à 800 vaccinations par semaine à compter de la mi-mai. De nouveaux créneaux seront donc disponibles.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour voter les 20 et 27 juin, date limite d'inscription sur les listes électorales le 14 mai 2021

Il est nécessaire de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.



!! Changement de lieu exceptionnel pour les scrutins du mois de juin : le bureau de vote sera installé à la salle polyvalente. Plus d'informations dans le prochain bulletin municipal.

Procuration : il est maintenant possible de la faire en ligne

Le ministère de l'Intérieur a lancé début avril une télé-procédure intitulée **Maprocuration** pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional des 20 et 27 juin 2021.

Ce nouveau dispositif numérique constitue une réelle modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

A noter que la procédure papier d'établissement des procurations de vote reste possible au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voie numérique.

Le dispositif Maprocuration permet de diminuer le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

- Les électeurs pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- Les 100 000 policiers et gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit ;
- Les services communaux pour lesquels le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

En outre, l'usager sera informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche et sera assuré de la bonne prise en compte de sa procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

Votre procuration en 4 étapes



Fermeture secrétariat de mairie

En raison du pont de l'Ascension, le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 14 mai 2021.

En cas d'urgence, merci de contacter le maire Guy Saulnier, au 06.80.42.91.80

Rappel des horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 14h à 18h

Mardi : de 9h à 12h

Jeudi : de 9h à 12h

Vendredi : de 14h à 18h

Tir avec effaroucheurs

A partir de la mi-mai, des tirs avec effaroucheurs seront effectués pour limiter le traitement des graines avant la semence. Ces tirs permettent de lutter contre le choucas des tours (espèce proche du corbeau).

Respect des cultures agricoles

Les exploitants agricoles de la commune nous alertent sur l'utilisation des terrains agricoles comme terrains de jeux pour motocross. Merci de respecter le travail et les champs de nos agriculteurs, et d'exercer votre loisir sur des terrains dédiés au cross.



Prochaines permanences – Mutuelle Communale SOLIMUT

Les conseillers recevront sur RDV aux dates suivantes (rendez-vous à prendre auprès des mairies concernées) :

- Mairie de Ste Foy l'Argentière : jeudi 17 juin 2021 de 10h à 12h. Tél. : 04.74.70.03.95
- Mairie de St Genis l'Argentière : jeudi 17 juin 2021 de 13h30 à 15h30. Tél. : 04.74.70.04.83

Qu'est-ce qu'une mutuelle communale ?

Une mutuelle communale est un dispositif qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune (ou groupement de communes) afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire et une aide pour avoir une mutuelle

Collecte des sacs ordures ménagères

Le service ordures ménagères souhaite rappeler à l'ensemble des habitants **qu'il est nécessaire de sortir les sacs noirs et jaunes la veille du jour de collecte ou le matin avant 6h30**. Une réflexion sur l'organisation des tournées est en cours et peut engendrer une modification de l'heure de passage (pas de modification du jour).

Pour rappel, la collecte des sacs jaunes a lieu les mercredis des semaines impaires.

Nettoyage de printemps à l'église

Durant le mois de mars, l'entreprise NEOBAT de Feurs, représentée par Julien Poncet, manien d'origine, a réalisé des travaux à l'entrée de l'église : les colonnes ont été remplacées et des dalles au sol ont été reprises.

Ces travaux ayant engendré beaucoup de poussières dans le bâtiment, le Maire a sollicité l'équipe du CCAS, les bénévoles de la paroisse, aidés des agents techniques et des élus, pour procéder à un grand nettoyage. Mardi 13 avril, tous se sont attelés à faire briller l'église.

Nous les remercions tous sincèrement pour l'aide qu'ils nous ont apportée.



Les Monts du Lyonnais participent à l'expérimentation Outdoorvision

Le territoire des Monts du Lyonnais a été sélectionné pour participer à la mise en place d'une toute nouvelle méthode pour étudier la fréquentation sur nos sentiers.

En effet, nous savons que les pratiquants de sports outdoor (cyclotourisme, randonnée pédestre, trail, VTT...) sont nombreux à parcourir les routes et chemins de notre région, mais cette fréquentation reste difficile à quantifier.

L'outil Outdoorvision, en recueillant les traces gpx des sportifs qui utilisent un objet connecté, va nous aider à analyser les flux de sportifs et à en tirer des conclusions.

Vous pouvez nous aider !

Si vous êtes passionné des sports outdoor, vous êtes sensible à la qualité des itinéraires, à leur préservation et à leur aménagement. Nous avons besoin de vous, car il nous faut un maximum de traces gpx pour que notre analyse soit fiable.

Comment participer ?

Rendez-vous sur outdoorvision.fr pour partager vos tracés GPS :

- Soit en vous connectant grâce à votre compte Garmin ou Suunto,
- Soit en déposant directement vos fichiers sur le site.

Ne vous inquiétez pas, le recueil des données est totalement anonyme. Seules vos traces gpx nous intéressent.



Pour toute question :

Office de Tourisme des Monts du Lyonnais

contact@montsdulyonnaistourisme.fr - Tél. 04 74 70 58 08.

Déploiement de la fibre

Après plusieurs mois de retard, la fibre arrive sur Souzy !

Orange nous informe que les premiers bâtiments sont éligibles (sur le secteur de Bellevue dans un 1^{er} temps). Le nombre de logements éligibles va augmenter au fil du déploiement progressif du réseau en fibre optique.

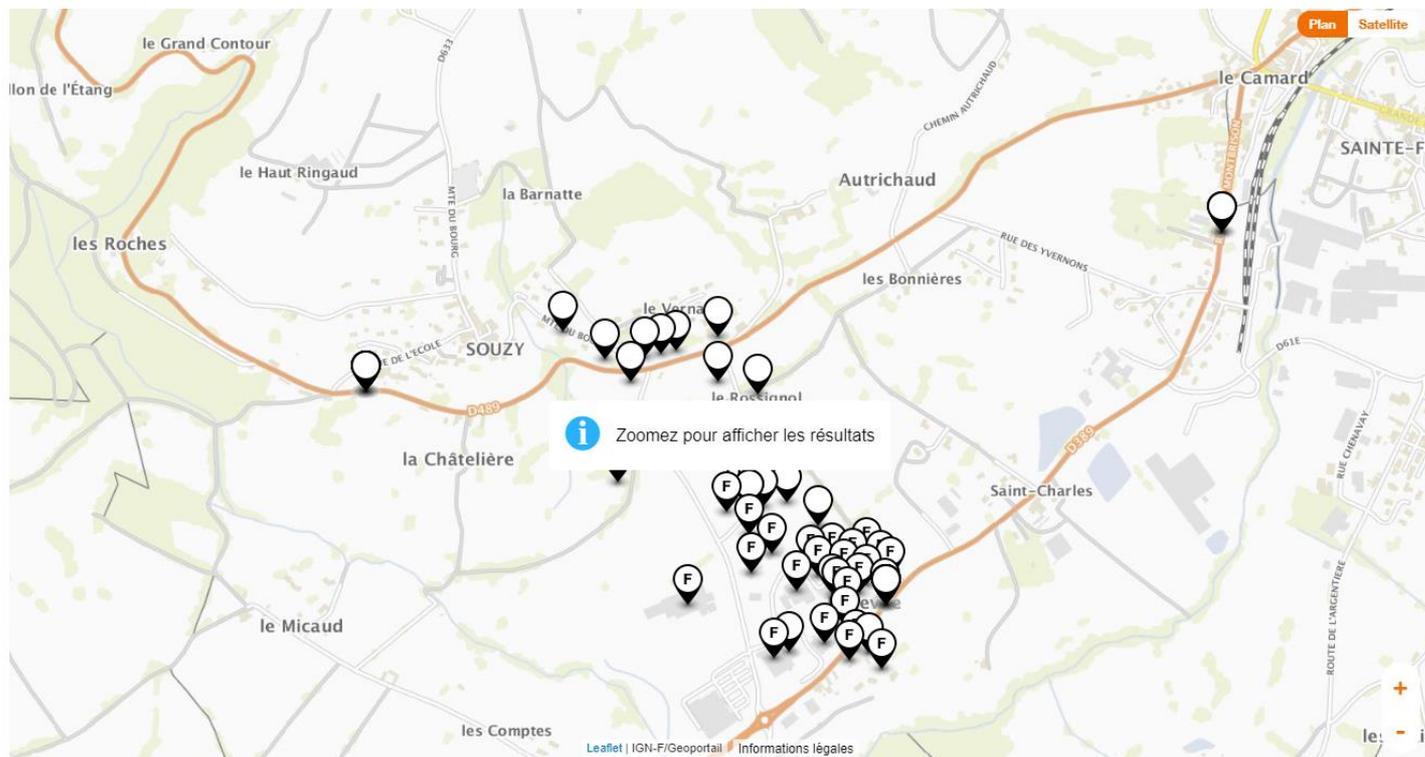
Si vous souhaitez être informés de l'arrivée de la fibre jusqu'à votre habitation ou bâtiment professionnel, il suffit de vous connecter et de vous inscrire sur <https://reseaux.orange.fr/maison/comment-avoir-fibre>. Vous serez alors avertis dès que vous pourrez souscrire à la fibre.

Vous pouvez aussi consulter la carte de déploiement de la fibre sur le site : <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Carte interactive extraite du site reseaux.orange.fr

 = bâtiment raccordé à la fibre

 = bâtiment pas encore raccordé à la fibre



L'armoire devant alimenter le bourg doit être installée cet été. Le secteur du bourg ne sera donc pas raccordé avant le 2nd semestre 2021.

Les agents techniques roulent en GNV

La nécessité d'un second véhicule communal a poussé les élus à acquérir un petit utilitaire FIAT DOBLO. Particularité de ce véhicule, il roule en GNV.



Pour l'alimenter, les agents utilisent le BioGaz des Monts du Lyonnais issu de l'usine de méthanisation « Méthamoly » à St Denis sur Coise.

La méthanisation, qu'est-ce que c'est ? (source : www.parc-ecohabitat.com/energies-renouvelables/methanisation)

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. La matière organique favorable au développement de cette technique est issue de 4 secteurs : lisiers agricoles, déchets industriels agro-alimentaires, déchets ménagers et boues issues des stations d'épuration.

La dégradation de la matière dégage du biogaz peut être utilisé comme combustible pour :

- la production d'électricité et de chaleur,
- la production d'un carburant,
- l'injection de gaz naturel dans le réseau après épuration.

Cette station bioGNV est donc accolée au méthaniseur. Même si juridiquement le biométhane consommé par les véhicules, n'est pas forcément le même que celui injecté une centaine de mètres plus loin, le méthaniseur permet de :

- valoriser les déchets alimentaires des cantines scolaires (7000 t)
- créer une valeur ajoutée au fumier des exploitations (10 000 t), qui, devenu digestat pour partie devient plus performant pour les sols. Cela évite par ailleurs le recours à des engrais de synthèse.



Selon les études, un véhicule fonctionnant au bioGNV :

- rejette 80% de moins de CO2 dans l'atmosphère qu'un équivalent diesel de même génération
- sur l'ensemble de son cycle de vie, son impact carbone est moindre ou égal à celui d'un véhicule électrique

Zoom sur l'origine du projet (source site de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais)

Dans le cadre de l'objectif de devenir **Territoire à Énergie Positive - TEPOS** (c'est-à-dire être un territoire qui produit autant d'énergie qu'il n'en consomme), la CCMDL s'est lancée depuis 2017 dans un projet de création d'une station-service pour distribuer du Biogaz pour les véhicules.

Le BioGNV, c'est du gaz naturel d'origine 100% renouvelable, fabriqué localement par nos agriculteurs grâce aux unités de méthanisation et servant directement de carburant pour faire alimenter les véhicules. L'émergence de ce projet a été rendue possible car le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) lancé par l'Etat en 2015.

Brûlage des déchets verts

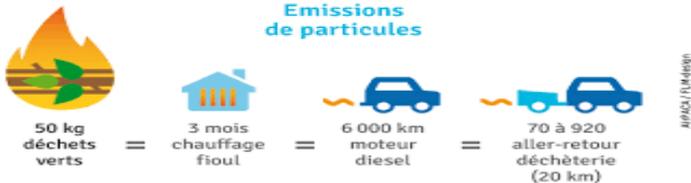
Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Afin d'éviter des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs et de fumées) comme les risques d'incendie, et parce que c'est une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé,

le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit !

(en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

A savoir :



*

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE
- COMPOSTAGE
- PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur : www.coucou-alsace.fr ou sur l'interdiction du brûlage des déchets verts

VALorizon | ars | ADRE

Bruits de voisinage

Avec l'arrivée de la période estivale, nous vous présentons un rappel des dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2015

En matière de bruit, nous avons tous des droits et des devoirs ! Avec un peu d'attention, nous améliorerons ensemble notre qualité de vie au quotidien :

- Attention aux nuisances nocturnes sous les fenêtres de vos voisins
- Eviter les aboiements intempestifs
- Jardinage, bricolage :

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (comme les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques) peuvent être effectués uniquement pendant les jours suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les infractions à l'arrêté préfectoral peuvent être sanctionnées par des amendes de 1^{ère} classe.

BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

Présence du moustique tigre dans le Rhône

Le moustique tigre implanté sur le département du Rhône depuis 2013 ne cesse d'étendre son territoire et impose une vigilance accrue. En effet, le moustique tigre est un vecteur potentiel des maladies de la dengue, du virus zika et du chikungunya. Il est aussi à l'origine de fortes nuisances pouvant dégrader la qualité de vie des riverains.

La meilleure arme contre la prolifération de ce moustique exotique est la suppression de ses lieux de ponte potentiels, à savoir les petits points d'eau stagnante.



Démarchage à domicile : restez vigilants !

Des habitants de Souzy nous ont alerté sur des récents démarchages malveillants.

Soyez vigilant face aux arnaques ! Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis ou d'un fournisseur d'énergie pour vous démarcher, par téléphone ou à domicile, en vous proposant des prestations comme le changement de compteur électrique, l'installation de panneaux solaires, un diagnostic énergétique...

Enedis ne réalise aucun démarchage commercial pour aucune de ses activités.

Les prestations effectuées par Enedis sont le raccordement, le dépannage, ou encore la mise en service, et ce uniquement à la demande du client (ou de son fournisseur d'électricité). Enedis ne propose pas ses activités par téléphone, à domicile ou par mail.

Enedis effectue également les relevés de compteur. Ces relevés sont réalisés par un technicien d'Enedis ou par une entreprise prestataire mandatée par Enedis. Si votre présence s'avère nécessaire, Enedis vous informe au préalable du passage du technicien.

Les bons réflexes en cas de doute

Si une personne se présente chez vous au nom d'Enedis ou se dit « technicien EDF » et vous paraît suspecte, il vous suffit de lui demander les références de votre Point De Livraison (PDL) que seuls Enedis et votre fournisseur d'électricité connaissent (ces références sont indiquées sur votre facture et votre contrat d'électricité). De plus, n'hésitez pas à demander une carte professionnelle, à observer sa tenue (est-elle à l'image d'Enedis ?) ou son véhicule (tous les techniciens Enedis conduisent un véhicule bleu floqué Enedis).

En cas de doute, surtout ne communiquez pas de facture (ou copie), de coordonnées bancaires ni de papiers d'identité. Enfin, ne signez aucun document.

Que faire si vous êtes victime d'une arnaque ?

Contactez le Service Client Enedis de votre région dont vous trouverez les coordonnées sur enedis.fr afin de lui fournir toutes les informations que vous avez pu relever sur l'entreprise qui vous a démarché : nom de l'entreprise et de l'interlocuteur, adresse, numéro de téléphone, objet du démarchage, etc...

Si l'usage frauduleux du nom d'Enedis est avéré, Enedis pourra engager des poursuites à l'encontre des individus ou entreprises en cause.

Un service anti-fraude a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur.

Si vous souhaitez dénoncer une escroquerie, vous pouvez alerter le gouvernement par :

- Téléphone : 0811 02 02 17 (coût d'un appel local)
- Internet : www.internet-signalement.gouv.fr

Pour une Alimentation Solidaire

Si votre budget ne vous permet pas d'acheter des produits frais, locaux de qualité et de saison, au prix du marché... Alors, venez les acheter aux jours et heures de distributions-ventes !

Distributions - ventes chaque semaine :

Mardi :	12h00 - 14h00	Chazelles sur Lyon, au Centre Socio Culturel
	15h00 - 17h00	Saint Symphorien sur Coise, au Centre Socio Culturel
Mercredi :	10h00 - 12h00	Montrottier, Salle des associations
	13h30 - 15h30	Saint Laurent de Chamousset, à la Friperie

Vous pourrez aussi **participer aux activités de l'association** : cueillettes, glanages chez les agriculteurs solidaires, ateliers cuisine ou conserves, coups de mains divers indispensables à la vie de l'association... Nous avons besoin de vous et vous serez toujours bienvenu.e.s !

Contacts :

Jean Pierre 04.74.70.00.45
Mireille 06.74.57.21.42

Quelques tarifs pour exemple :

Pomme de terre 0,20€/kg
Autres légumes et fruits : 0,30€/kg
1 œuf 0,10€ — 1 salade 0,10€
Fromage de 0,30€ à 1€, selon la taille.



«C'est bien en se réappropriant la possibilité de consommer dans un rapport de proximité que les uns et les autres appréhendent le vivre ensemble»



Pour une Alimentation Solidaire rassemble des bénévoles, paysans, acteurs sociaux, et militants de la solidarité.

Pour une Alimentation Solidaire

06.34.69.51.95 (Animatrice Caroline)

Centre Socio Culturel Archipel - 57 rue des Tanneries
69590 St Symphorien sur Coise

pourunealimentationssolidaire@laposte.net



Afin de financer les projets pédagogiques, l'Amicale Laïque vous propose 2 ventes :
une vente de fleurs en partenariat avec Meys Plants
et une vente de produits locaux avec A vos cagettes
Merci pour votre participation !



La période des plantations arrive enfin !!!

L'Amicale laïque Manienne a tout prévu ! ☺

Commandez jusqu'au 16 mai 2021

vos fleurs et plants de légumes

et récupérez vos achats à la Halle de Souzy le 18 mai entre 16h et 18h30.

Notre fournisseur MEYS PLANTS sera présent le jour de la livraison pour des conseils personnalisés et une vente directe.

Ainsi, vous n'avez pas à vous déplacer !

Et vous contribuez aux projets à destination des enfants de l'école de Souzy.

Bon de commande (joint dans le bulletin municipal) à remettre avec votre paiement

(espèces ou chèque à l'ordre de l'Amicale laïque Manienne)

dans la boîte aux lettres de l'Amicale laïque devant l'école ou par voie postale : Amicale laïque
Manienne – 167 rue de l'école – 69610 SOUZY

Bon de commande ci-joint ou à télécharger sur le site de la Mairie ou à demander par mail à amicale.souzy@gmail.com ou par téléphone au 06 86 57 56 71.





L'Amicale laïque Manienne,
vous propose, en partenariat avec la Mairie et A vos cagettes,

le Petit marché local de Souzy !

Les produits sont directement issus de l'agriculture de la région lyonnaise.

Ainsi, vous achetez local et frais !

Le mode d'emploi ? Rien de plus simple ! 😊

Commandez au plus tard le	Retirez votre panier le
17 MAI 2021	22 MAI 2021 de 9h30 à 11h



Pour vous
ou pour
offrir !

- ✓ Vous commandez un ou plusieurs paniers
Et / ou
- ✓ Vous créez votre propre panier

- ✓ Vous nous transmettez votre bon de commande (joint dans le bulletin) et votre paiement (chèque* ou espèces) :

- Par voie postale : Amicale laïque – 167 rue de l'école – 69610 SOUZY
- Dans la boîte aux lettres de l'Amicale devant l'école ou celle de la Mairie

* Chèques libellés à l'ordre de l'Amicale laïque Manienne. Ils seront encaissés à la livraison de votre commande



L'Amicale prend en charge vos frais de livraison !!!



- ✓ Vous retirez votre commande à Souzy :

Livraison à la Halle, dans le respect des règles sanitaires, muni de votre panier ou de votre sac.

En cas de contrainte sanitaire, nous envisagerons des livraisons à domicile selon le nombre.

Une question ? Un autre bon de commande ?

☎ Contactez-nous à amicale.souzy@gmail.com ou au 06 86 57 56 71

« Vous contribuez ainsi à faire perdurer l'activité des agriculteurs locaux,
tout en mangeant mieux à moindre prix ! » A vos cagettes

Les bénéfices de cet évènement permettront de soutenir les projets éducatifs et culturels à destination des enfants de l'école de Souzy.